



C CITOYEN CHARTRE D'INSCRIPTION 2025-2026

LE JEUNE

Nom :	_____	Prénom :	_____
Adresse complète :	_____		
Date de naissance :	_____		
E-mail :	_____	Tel :	_____

REPRÉSENTANTS LÉGAUX (Uniquement pour les mineurs)

Nom :	_____	Prénom :	_____
Adresse complète :	_____		
E-mail :	_____	Tel :	_____

RECOMMANDATIONS UTILES

Régime alimentaire spécifique :	_____
Difficultés de santé et/ou précaution à prendre :	_____ _____
Personne à prévenir en cas d'urgence :	_____
Tel :	_____

Je soussigné(e) _____ déclare être*

☐ majeur(e) ☐ mineur(e) émancipé(e) ☐ le représentant légal du mineur

Atteste avoir pris connaissance de la charte annuelle d'inscription et accepte les conditions relatives au dispositif « C CITOYEN ».

Fait à _____ le _____

Signatures précédées de la mention « lu et approuvé »

Signature du Jeune

Signature du responsable légal

Justificatifs à joindre à la charte annuelle C Citoyen :

- Une attestation de responsabilité civile
- Un justificatif de domicile



DROIT À L'IMAGE

Je soussigné(e) :

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Mail : _____

autorise la Commune de Cherbourg-en-cotentin à réaliser et utiliser, en partie ou en intégralité, ensemble ou séparément, les présentes prises de vue et consens à la collecte et au traitement de mes données personnelles **dans le cadre du volet C Citoyen du dispositif Cité Jeune**

Date et lieu de la prise de vue : Selon les actions

Type de diffusion (*Interne ou externe*) : Interne et externe

Support de publication (Presse, papier, internet, film, DVD, ...) : Selon les actions

Réseaux sociaux concernés (Facebook, tweeter, ...) : Facebook, Instagram de la ville

Durée de la conservation des données : jusqu'au retrait du consentement du jeune concerné. Au maximum, à la fin de l'engagement du jeune sur le C Citoyen.

Pour le jeune mineur :

Je, soussigné(é) _____

responsable légal **du jeune** _____

consens à ce que les données personnelles de **celui-ci** soient collectées et traitées dans le cadre de la finalité ci-dessus.

Le modèle confirme que son autorisation est donnée en connaissance de cause sans contrepartie. Il manifeste ainsi son intérêt et son soutien à la Commune de Cherbourg-en-cotentin. Il ne pourra prétendre à aucune rémunération du fait des utilisations des images réalisées.

Cette autorisation est valable pour une utilisation de la photographie telle quelle est et/ou intégrée dans une œuvre papier, numérique ou audiovisuelle.

Conformément aux dispositions légales en vigueur relatives au droit à l'image, la Commune de Cherbourg-en-cotentin s'engage à ce que la publication et la diffusion de l'image et de la voix de la personne prise en photographie ou en vidéo ainsi que des commentaires l'accompagnant ne portent pas atteinte à sa vie privée, à sa dignité et à sa réputation.

Fait à :Le :

Signature(s) manuscrite(s) du / des intéressé(e)(s) :



CHARTER C CITOYEN

La présente charte propose un cadre à l'engagement du ou de la jeune :

I. C Citoyen... C quoi ?

C Citoyen est un dispositif proposé par la commune de Cherbourg en Cotentin. Il vise à permettre aux **jeunes âgés de 15 à 25 ans révolus résidant à Cherbourg-en-Cotentin**, de vivre des expériences d'engagement citoyen en participant à des événements et/ou des actions portées ou co-portées par les services municipaux.

L'objectif est **d'accompagner les jeunes dans leur parcours vers la citoyenneté et la notion d'engagement**, à travers :

- des rencontres avec des citoyens investis, des professionnels, des lieux et univers variés ;
- des missions leur permettant de développer ou renforcer leurs compétences psychosociales (autonomie, communication, responsabilité, etc.)

En forme de remerciement à ces engagements au sein des actions de la ville, chaque demi-journée d'engagement permet d'accumuler des "points citoyens", à raison de 15 points par demi-journée, selon les modalités suivantes : 15 points = 15 euros de valeur.

Ces points peuvent ensuite être capitalisés tout au long de l'année scolaire en cours et peuvent être utilisés de deux manières :

- **Pour financer partiellement une formation diplômante de courte durée**, à visée sociale, sportive ou éducative (ex. : BAFA, BAFD, BSB, BNSSA), dans la limite de **200 € par année scolaire**. Une convention sera alors signée avec l'organisme de formation, qui doit être **habilité par le Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse** ;
- **Pour les convertir en chèques Cdhocs ou Vacances**, dans la limite de **200€ par année scolaire**.

Important : Les points citoyens sont utilisables uniquement sur la base des points cumulés **durant l'année scolaire en cours** (1er septembre – 31 août), sauf en cas de financement d'une formation ou les points pourront être cumulés **sur 2 années consécutives**.

Par ailleurs, une fois le montant maximum de 200 points atteint, un délai de carence correspondant à la fin de l'année scolaire en cours s'applique.

II. C Citoyen... mais Comment ?

L'accès au dispositif nécessite une **inscription annuelle**, valable pour l'année scolaire en cours, soit du 1er septembre au 31 août de l'année suivante. Ce dossier annuel est composé de cette **charte à compléter**, à laquelle sera jointe une **attestation de responsabilité civile**.

Ensuite, chaque participation à une action donne lieu à la signature d'une **fiche d'engagement** spécifique à celle-ci. Attention, si vous êtes mineur, tous ces documents devront être signés par les responsables légaux.



Les inscriptions au dispositif et aux actions se font auprès des structures municipales habilitées:

- **Equeurdreville-Haineville** : Espace jeunes « le Cétici » avenue de Tourville, (espacejeunes.cetici@cherbourg.fr), **ou** « Le Kiosque », rue des Résistants (02.33.53.96.28) **ou** « le centre social Le Puzzle » 25 rue Jean Moulin (02.33.01.81.70) **ou** « le centre social Le Totem » rue des hauts varengs (02.33.01.01.75)
- **La Glacerie** : Espace jeunes « la Mosaïque », 86 rue des poètes (02.50.79.16.80)
- **Querqueville** : Espace jeunes « Le 3/25 », 7 rue du Général Leclerc (02.33.08.28.19)
- **Tourlaville** : Espace jeunes « Niki de Saint Phalle » (02.33.87.80.30)
- **Cherbourg-Octeville** : « le centre social Françoise Giroud » (02.33.44.54.44) **ou** « Service Parcours et participation citoyenne – 13 Rue Tour Carrée (02.33.08.26.62) **ou** « le centre social Olympe de Gouges » - rue de l'île de France (02.33.01.89.90) **ou** « le centre social Flora Tristan **ou** « Le village Numérique » 108 Av. de Normandie (02.33.44.02.93)

III. C Citoyen... C aussi des engagements ?

La signature d'une fiche d'engagement engage son signataire :

- A mener l'action à terme ;
- A être assidu et ponctuel lors des actions ;
- A respecter le public, les encadrants ainsi que les autres participants à l'action ;
- A respecter les consignes de sécurité ;
- A respecter le site et le matériel.

Le non-respect de ces termes peut entraîner une annulation ou suspension de l'inscription dans le dispositif et sans qu'aucune contrepartie d'aucune sorte ne soit versée. Exception faite d'un arrêt ou d'une absence justifiée par un certificat médical ou tout autre document prouvant la bonne foi.

En cas d'annulation d'une action de notre part et dans une période inférieure à 24h, la totalité de la contrepartie prévue dans le contrat d'engagement sera versée.

IV. C Citoyen... Collecte de données personnelles

Responsable de traitement

La Commune de Cherbourg-en-Cotentin représentée par son maire, Benoît Arrivé.

Finalité du traitement de vos données

Les données collectées au travers des différents documents inhérents au dispositif cité Jeune, et plus spécifiquement le volet C Citoyen, sont enregistrées dans une base de données informatisée par le service parcours et participation citoyenne de la Commune de Cherbourg-en-Cotentin **dans le cadre des finalités définies au paragraphe I C Citoyen... C quoi ?**

La Commune de Cherbourg-en-Cotentin s'engage à ce que les données à caractère personnel recueillies et traitées par le service parcours et participation citoyenne, soient conformes à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ainsi qu'au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 applicable le 25 mai 2018.



Bases légales de traitement

Pour la finalité principale du volet C Citoyen

Article 6 (1) e du règlement européen 2016/679 (Règlement général sur la protection des données - RGPD) – Le traitement est nécessaire à l'exécution d'une **mission d'intérêt public** ou relevant de l'autorité publique dont est investi le responsable de traitement.

Pour les traitements nécessitant le droit à l'image, et les autorisations parentales

Article 6 (1) a du règlement européen 2016/679 (Règlement général sur la protection des données -RGPD) – La personne **a consenti** au traitement de ses données à caractère personnel pour une ou plusieurs finalités spécifiques.

Données personnelles collectées, à minima:

Charte annuelle : Nom, prénom, date de naissance, adresse postale complète, téléphone, adresse mail, recommandations utiles (régimes alimentaires spécifique ou précaution à prendre si souhait de le communiquer), données liées au droit à l'image. Également date, lieu et signature. Si mineur, données liées à l'autorisation parentale.

Fiche d'engagement/action/jeune : Nom, prénom, date de naissance, adresse postale complète, téléphone, mesures liées aux EPI. Également date, lieu et signature. Si mineur, données liées à l'autorisation parentale.

Durée de conservation de vos données

Conformément à l'article 6-5° de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, des données à caractère personnel ne peuvent être conservées que le temps strictement nécessaire à l'accomplissement de la finalité pour laquelle elles ont été collectées. Afin de faciliter le renouvellement du dispositif C Citoyen, et à des fins de statistiques, les données collectées sont conservées pendant une période de 2 ans (1 an pour le suivi des jeunes sur les actions et 1 an pour les bilans, la capitalisation des points, les échanges avec les contreparties). Au-delà des deux ans, vos données sont conservées en archivage intermédiaire pendant la durée d'utilité administrative (D.U.A) fixée au maximum à 10 ans, afin de prendre en compte les nécessités de contrôle effectués a posteriori.

Également, ces données pourront être conservées plus longtemps si le responsable du traitement en a l'obligation légale (par exemple, pour répondre à des obligations comptables, sociales ou fiscales) ou s'il a besoin de se constituer une preuve en cas de contentieux et dans la limite **du délai de prescription/forclusion applicable**.

Consentement : Concernant les autorisations basées sur une demande de consentement, la conservation se fera le temps nécessaire à la finalisation du traitement et à l'exploitation de celui-ci ou jusqu'au retrait de votre consentement.

Destinataires de vos données

Dans la limite de leurs besoins respectifs, sont destinataires de tout ou partie des données :

Les agents du service parcours et participation citoyenne ainsi que les agents de la direction jeunesse et solidarités concernés par ces traitements, à savoir le Kiosque, l'espace jeunes le CETICI, le 3/25, le village numérique et les Centres Sociaux de la ville (La Mosaïque, Flora Tristan, Françoise Giroud, Le Puzzle, Le Totem, Olympe de Gouges, Niki de Saint Phalle), les partenaires jeunesse associatifs de Cherbourg en Cotentin. **Également, le service comptabilité et le service informatique de la commune de Cherbourg-en-Cotentin ainsi que le trésor public.**



Les données à caractère personnel sont confidentielles. Aucune information personnelle vous concernant n'est publiée à votre insu, échangée, transférée, cédée ou vendue sur un support quelconque à des tiers. Ces données font l'objet d'un traitement informatique et n'ont pas pour fin une prise de décision automatisée.

Vos droits

Conformément aux lois « Informatique & Liberté » et « RGPD », vous pouvez exercer les droits suivants :

Mission d'intérêt public : Accès, rectification, limitation du traitement et opposition, tel que prévu aux articles 15, 16, 18 et 21 du Règlement Général sur la Protection des Données

Consentement : Accès, rectification, effacement, limitation du traitement, portabilité, tel que prévu aux articles 15, 16, 17, 18 et 20 du Règlement Général sur la Protection des Données et retrait du consentement.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement des données dans ce dispositif, vous pouvez, sous réserve de la production d'un justificatif d'identité valide, adresser un courrier par voie postale à : Commune de Cherbourg-en-Cotentin - Délégué à la Protection des Données – 10, Place Napoléon - 50108 Cherbourg-en-Cotentin ou envoyer un mail à dpd@cherbourg.fr.

Si vous estimez, après contact, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

Protection de vos données

Les données personnelles collectées par la Commune de Cherbourg-en-Cotentin sont traitées selon des protocoles sécurisés. Elles sont conservées conformément aux règles prescrites par les archives départementales, par la loi de 1978 et pendant la durée justifiée par la finalité de leur traitement.

Les bases de données sont protégées par les dispositions de la loi du 1er juillet 1998 transposant la directive 96/9 du 11 mars 1996 relative à la protection juridique des bases de données.